



Bordeaux, le 5 avril 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point sur la situation des sahraouis en Gironde

Le département de la Gironde fait face depuis trois ans à **une augmentation très importante du nombre de demandeurs d'asile**, en partie alimentée par des demandeurs d'asile d'origine sahraouis. Le nombre de demandeurs d'asile est passé de 1850 en 2015 à 3036 en 2017.

Pour faire face à cette situation, **l'État a considérablement renforcé et diversifié son dispositif d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile :**

- 1148 places de Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) et environ 4000 en Nouvelle-Aquitaine ont été créées, dont la moitié au cours de 18 derniers mois ;
- 625 places d'hébergement d'urgence dans des hôtels ont été financées en 2017 pour demandeurs d'asile dont 280 d'entre elles sont financées de façon permanente ;
- 192 places d'hébergement d'urgence ont été créées au titre du Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PrAHDA) : 100 à Artigues-près-Bordeaux et 92 à Mérignac ;
- 50 places ont été créées pour les besoins du nouveau centre d'accueil et d'examen des situations (CAES). 50 places supplémentaires compléteront ce dispositif d'ici l'été.

En parallèle, **l'État finance 1 307 places pour l'accueil des sans-abri en Gironde à l'année auxquelles se sont ajoutées 363 places ouvertes au titre du dispositif hivernal.** En Nouvelle-Aquitaine, se sont de l'ordre de 5 180 places qui avaient ainsi été ouvertes pour l'accueil des sans-abris dont 4 354 places pérennes. L'État consacre ainsi plus de 2 millions d'euros par mois à l'accueil et à la mise à l'abri des personnes vulnérables en Gironde.

Les sahraouis qui représentent près de 20 % des demandeurs d'asile en Gironde, bénéficient des mêmes droits que ceux attribués aux autres demandeurs d'asile. En appelant le centre 115, ils peuvent avoir recours aux dispositifs d'hébergement proposés par l'État dans le département ou la région.